



ÉCOLE EN DANGER



Parents, on vous parle d'école de la confiance, de drapeaux...

...Ce qu'on ne vous dit pas...

À L'ÉCOLE :

Article 4 bis : Obligation pour les communes de financer la scolarisation des élèves dans le privé dès l'âge de 3 ans.

Le financement de l'École publique et laïque sera donc diminué de fait.

Article 6 : Regroupement des petites écoles avec le collège

Plus qu'un seul établissement scolaire de la maternelle à la 3^{ème}, dirigé par le principal du collège, assisté d'un directeur adjoint en charge de toutes les écoles primaires rattachées au collège. **Les actuels directeurs d'école disparaîtraient** et le collège deviendrait le seul interlocuteur des familles.

Cela conduira à une extinction des écoles de moins de 4 classes (534 écoles sur 862 dans l'Oise) par des fusions et des regroupements, avec de lourdes conséquences pour les élèves et les communes (transport, matériel, moyens humains...)

Article 14 : création d'un vivier de remplaçants à bas coût et non-formés

Recrutement d'étudiants dès la Licence 2 à qui pourront être confiées des missions d'enseignement en responsabilité de classe !

Lundi 25 mars 2019 : Journée « école-collège-lycée morts »

En signe de protestation à cette loi, nous invitons les parents à ne pas scolariser les enfants ce jour-là !

DANS LE SECONDAIRE : COLLÈGE ET LYCÉE

- Au lycée, réduction des spécialités à choisir dès la seconde.
- Un Bac en contrôle continu avec moins d'options
- Et 2650 suppressions de postes pour des élèves de plus en plus nombreux !

Nous, enseignant-es, nous nous battons pour exiger des conditions d'apprentissage décentes pour nos élèves et la réussite de tous !

Rejoignez-nous en interpellant vos élu-es (sénateur-trices, député-es, maires) mais aussi les parents d'élèves élu-es au conseil d'école et en participant aux différentes manifestations en cours dans les écoles/établissements, en participant à nos côtés à la grève générale du 19 mars, à la manifestation du 30 mars, à la journée « écoles-collège-lycée morts » du 25 mars.

LUNDI 25 MARS, SOYONS NOMBREUX A SUIVRE LA JOURNEE « ECOLE-COLLEGE-LYCEE MORTS », NE METTONS PAS NOS ENFANTS A L'ECOLE.



ÉCOLE EN DANGER



Parents, on vous parle d'école de la confiance, de drapeaux...

...Ce qu'on ne vous dit pas...

À L'ÉCOLE :

Article 4 bis : Obligation pour les communes de financer la scolarisation des élèves dans le privé dès l'âge de 3 ans.

Le financement de l'École publique et laïque sera donc diminué de fait.

Article 6 : Regroupement des petites écoles avec le collège

Plus qu'un seul établissement scolaire de la maternelle à la 3^{ème}, dirigé par le principal du collège, assisté d'un directeur adjoint en charge de toutes les écoles primaires rattachées au collège. **Les actuels directeurs d'école disparaîtraient** et le collège deviendrait le seul interlocuteur des familles.

Cela conduira à une extinction des écoles de moins de 4 classes (534 écoles sur 862 dans l'Oise) par des fusions et des regroupements, avec de lourdes conséquences pour les élèves et les communes (transport, matériel, moyens humains...)

Article 14 : création d'un vivier de remplaçants à bas coût et non-formés

Recrutement d'étudiants dès la Licence 2 à qui pourront être confiées des missions d'enseignement en responsabilité de classe !

Lundi 25 mars 2019 : Journée « école – collège-lycée morts »

En signe de protestation à cette loi, nous invitons les parents à ne pas scolariser les enfants ce jour-là !

DANS LE SECONDAIRE : COLLÈGE ET LYCÉE

- Au lycée, réduction des spécialités à choisir dès la seconde.
- Un Bac en contrôle continu avec moins d'options
- Et 2650 suppressions de postes pour des élèves de plus en plus nombreux !

Nous, enseignant-es, nous nous battons pour exiger des conditions d'apprentissage décentes pour nos élèves et la réussite de tous !

Rejoignez-nous en interpellant vos élu-es (sénateur-trices, député-es, maires) mais aussi les parents d'élèves élu-es au conseil d'école et en participant aux différentes manifestations en cours dans les écoles/établissements, en participant à nos côtés à la grève générale du 19 mars, à la manifestation du 30 mars, à la journée « écoles-collège-lycée morts » du 25 mars.

LUNDI 25 MARS, SOYONS NOMBREUX A SUIVRE LA JOURNEE « ECOLE-COLLEGE-LYCEE MORTS », NE METTONS PAS NOS ENFANTS A L'ECOLE.